

Réunion Conseil Municipal du 15 février 2024

Présents : M.BARGE, M. BRUNELIN, L. CHAUX, C. FELIX, T. LE DU, A. GAUTHIER, C. MONTROBERT, G. VIVEL, J. CLERMONT, D. DIGOIN

Excusée : S. ALBOGERTHI

-1- Approbation du PV de la séance précédente et signature par le secrétaire de séance et le Maire

-2- Appartement communal

Suite au départ annoncé des locataires de l'appartement au 1^{er} mai 2024, le Conseil délibère sur les moyens mis en œuvre pour trouver d'autres locataires. Deux solutions sont possibles : soit par l'agence ATIF Immobilier, soit par une annonce.

Suite à délibération il est décidé à l'unanimité que les deux solutions seront mises en place.

-3- Préparation du budget

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal des idées de projets à réaliser sur la Commune en vue de préparer le budget. Il en ressort les points suivants, sachant que cette liste n'est pas exhaustive :

- Voirie : une première étude a montré le besoin d'un montant d'environ 100 000 euros pour la remise en état de la voirie qui n'avait pas encore été restaurée lors de la dernière campagne
- Accès à la réserve incendie de Lurange : il faut réhabiliter le chemin d'accès
- Réserve incendie de l'Horme qui fuit : Il faut trouver la solution la plus adaptée et faire un chiffrage
- Prévoir l'embellissement de plusieurs lieux sur la Commune par des fleurs, plantes, arbres, décorations (salle des fêtes, devant la mairie)

- Un besoin particulier quant à l'entrée du village est à apporter au fond du bourg de Luré (route de Crémeaux). On peut penser à des plantes, arbustes, arbres.... Il faut que l'on réfléchisse sur ce point
- Dans le même lieu, les containers de tri sélectif posent problème et une réflexion doit avoir lieu sur un « embellissement » voire même la possibilité de changer de lieu d'implantation de ces containers ;
- Une remise en état du parking du plan d'eau doit être envisagée ainsi de l'espace vers le lavoir
- Suite aux travaux déjà réalisés au cimetière, il convient de continuer sur ce lieu en réhabilitant le mur tout comme le muret de la mairie
- Dans la salle des fêtes et si cette modification est judicieuse, il serait peut être souhaitable de mettre en place un antidérapant au niveau du lave vaisselle et de l'évier
- Doit-on envisager un container de récupération des textiles ? la question a été posée
- Au niveau du plan d'eau, la remise en conformité des jeux a déjà été actée mais il serait souhaitable de prévoir une rénovation de la peinture de ces jeux
- Prévoir pour une taille des haies avant le 15 mars
- Peut-être ajouter quelques tables de pique-nique sur la partie arrière du plan d'eau
- Le local technique étant maintenant rénové, il faut prévoir les aménagements tels que la sécurisation de la terrasse, ameublement du local
- Un inventaire du matériel de nettoyage de la salle des fêtes doit être fait pour voir s'il y a des besoins de remplacements de certains.

-4- Contrats d'assurance de la commune

Il y a très peu de concurrence entre assurances concernant la prise en charge des communes. Le budget assurances de la commune représente un peu moins de 1% du budget communal.

Une vérification des contrats a été faite par Gérard VIVEL. A ce jour, la commune a deux assureurs en fonction des contrats, il s'agit de Groupama et Aréas.

Lors de sa vérification, Gérard VIVEL a constaté qu'un dossier sinistre concernant Aréas est toujours ouvert.

La question est posée de ne garder qu'un seul assureur. Après avis pris auprès de tous les membres du Conseil Municipal présents et si le tarif et les prestations de Groupama sont du même ordre concernant la couverture qui était faite par Aréas, alors, Groupama resterait le seul assureur de la commune en reprenant les contrats qui étaient couverts par Aréas.

-5- Questions diverses

- Lors d'une réunion à la Communauté de Communes du Val d'Aix et d'Isable, le sujet de la prime inflation du secteur public a été abordé. La position du Conseil Municipal est d'en faire bénéficier à l'ensemble du personnel de la Commune. Une délibération sera faite plus tard.

- Pose du plancher flottant dans l'appartement de Chassain. La pose devait être effectuée par St Maclou. L'artisan qui est intervenu a laissé le chantier après avoir posé 3 m2 en se justifiant par le fait qu'il n'était pas possible de faire ce travail car trop d'écart sur le sol. Après vérification, il n'en était rien. La première pièce a donc été terminée par nos soins. Pour les deux autres pièces, un auto-entrepreneur (Mr Jérémy CALABRESE) interviendra.

- Journal communal ; plusieurs personnes sont intéressées et une réunion va être programmée afin de voir comment s'organiser et sous quelle forme.

La séance est levée à 22h30

Le Maire, Michel BARGE



Le Secrétaire de séance, Dominique DIGOIN

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Dominique DIGOIN', written in a cursive style.